DELSOL | AVOCATS
LA QUALITÉ DE LA RELATION

De la relation

#26 Juillet 2022

Journal d'information de
DELSOL Avocats

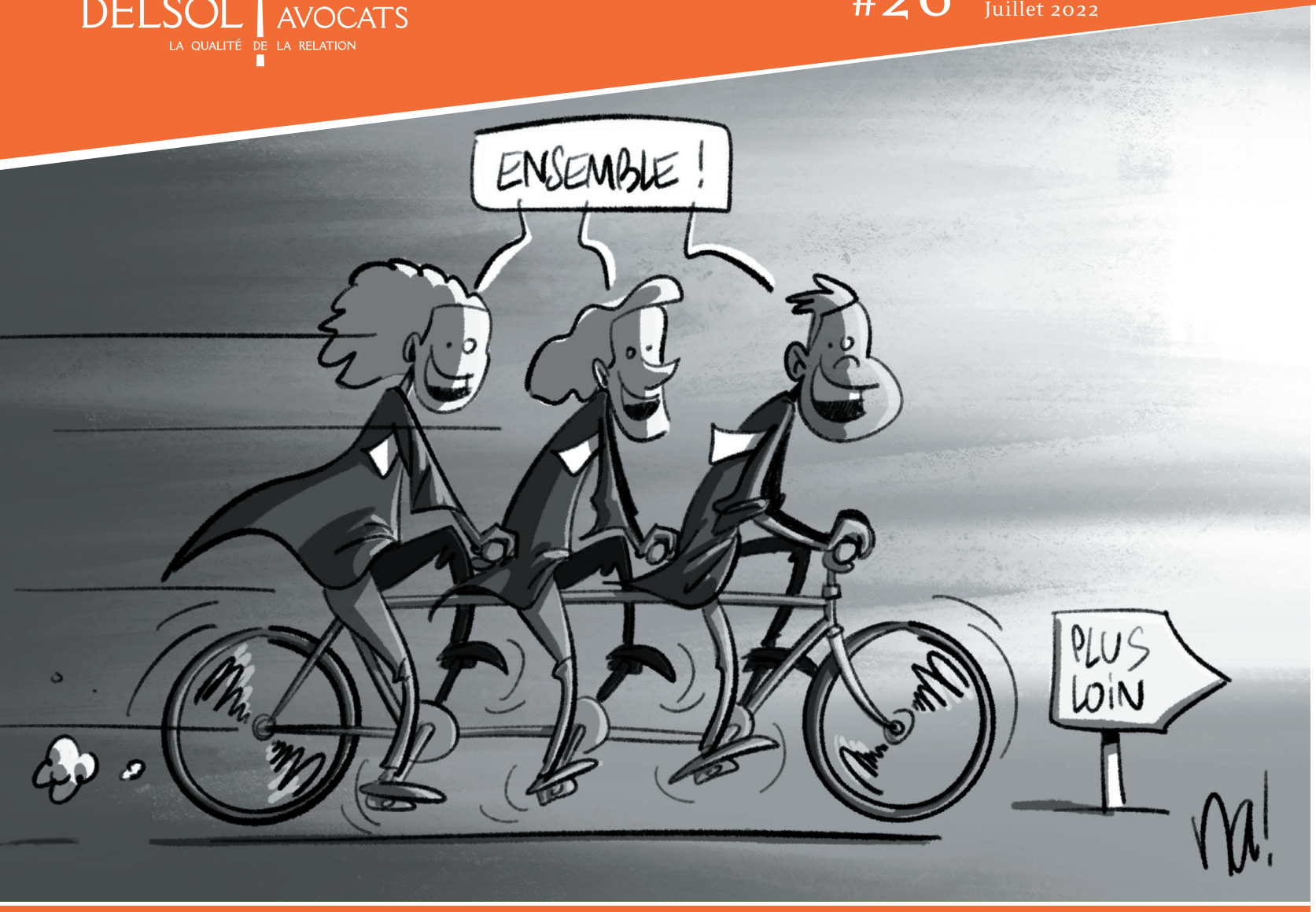

DELSOL Avocats poursuit sa croissance

Fort d'une croissance régulière et maîtrisée, DELSOL Avocats est depuis plusieurs années dans une démarche d'enrichissement de son offre de services afin de proposer à ses clients un accompagnement de haut niveau sur l'ensemble de leurs problématiques juridiques. Cette démarche se concrétise entre autres par le recrutement ou la cooptation de nouveaux associés qui apportent leurs expertises complémentaires à celles des équipes en place et contribuent au rayonnement du cabinet.

Ainsi, depuis le début de l'année, **Jean-Baptiste AUTRIC**, **Gaëlle MERLIER** et **Jean-François DEFUDES** ont rejoint les rangs de l'association.

Jean-Baptiste AUTRIC a intégré DELSOL Avocats en 2007 à l'occasion de son stage final. Sa nomination en tant qu'associé témoigne de la volonté du cabinet de former et promouvoir en interne les talents.

Jean-Baptiste intervient auprès des structures de **l'économie sociale et solidaire** et assiste notamment des associations, fondations et fonds de dotation face à leurs problématiques juridiques et fiscales, particulièrement dans le cadre de la réorganisation de leurs activités ou de leur patrimoine.

En provenance du cabinet anglais Clifford Chance, **Gaëlle MERLIER** a rejoint la pratique « **Sciences du vivant** » en tant qu'associée, accompagnée de Bastien PAVEC, collaborateur.

Gaëlle accompagne les entreprises de la santé et des technologies médicales, ainsi que leurs partenaires, à toutes les étapes de leurs projets.

Elle intervient également sur les aspects réglementaires et de structuration des opérations de fusions-acquisitions dans le secteur de la santé.

Jean-François DEFUDES assiste quant à lui des groupes français et internationaux dans leurs **enjeux fiscaux** quotidiens, qu'il s'agisse de la planification ou du suivi de leurs obligations fiscales, de la mise en place de stratégies, de l'accompagnement lors de contrôles fiscaux ou dans leurs projets de dématérialisation. Il a développé une forte expertise en termes de dématérialisation.

Après une quinzaine d'années au sein de l'administration fiscale, Jean-François a intégré en 2008 le cabinet Fidal, avant de rejoindre Taj début 2020.

Ces trois nouveaux associés s'inscrivent dans la démarche de transversalité du cabinet qui intervient en mode collaboratif sur les problématiques de ses clients afin de leur proposer une vision globale, technique et stratégique.

Henri-Louis DELSOL & Emmanuel KAEPPELIN
Managing partners

En dépit des turbulences suscitées par la guerre en Ukraine, le premier semestre de l'année 2022 fut actif.

Notre cabinet a eu la joie d'accueillir en janvier deux nouveaux associés : **Gaëlle MERLIER**, en **sciences du vivant**, et **Jean-François DEFUDES**, en **fiscalité des entreprises.** Ces arrivées nous permettent de nous renforcer dans deux secteurs particulièrement dynamiques : le secteur de la santé pour Gaëlle, et les contrôles fiscaux dématérialisés pour Jean-François.

Au printemps, nous avons également eu le plaisir de coopter en qualité d'associé **Jean-Baptiste AUTRIC** qui devient ainsi le cinquième associé de notre département dédié aux **organisations non-lucratives et à l'entrepreneuriat social.**

Comme énoncé dans notre précédent éditorial, notre mission consiste à mettre à votre disposition une palette d'expertises pour chacune de vos problématiques. Le cabinet s'étoffe donc pour atteindre cet objectif.

Mais, au-delà de l'accumulation d'expertises, nous nous efforçons de développer le travail collaboratif. Dans un monde juridique toujours plus complexe, il est souvent opportun de combiner, comme ce journal l'illustre, plusieurs expertises pour le traitement d'un même dossier.

Dans un email adressé à l'ensemble de ses collaborateurs, Elon MUSK expliquait qu' « *une source majeure de problèmes est la mauvaise communication entre les départements. Le moyen de résoudre ce problème est de permettre la libre circulation des informations entre tous les niveaux.* » De fait, selon le dirigeant de Tesla, la communication doit passer par le chemin le plus court, et non par la chaîne traditionnelle de commandement. « ***Nous ne pouvons pas concurrencer les plus grands industriels de l'automobile par notre taille. Nous devons donc le faire par l'intelligence et l'agilité*** » concluait-il.

A notre niveau, nous plaçons la confiance au cœur de nos relations professionnelles ce qui implique certes l'autonomie et le respect, mais également une forte exigence, entre nous, afin de garantir un traitement fluide et efficace de vos dossiers.

DELSOL Avocats annonce la cooptation de Jean-Baptiste AUTRIC en qualité d'associé au sein du département « Organisations non lucratives – Entrepreneuriat social »

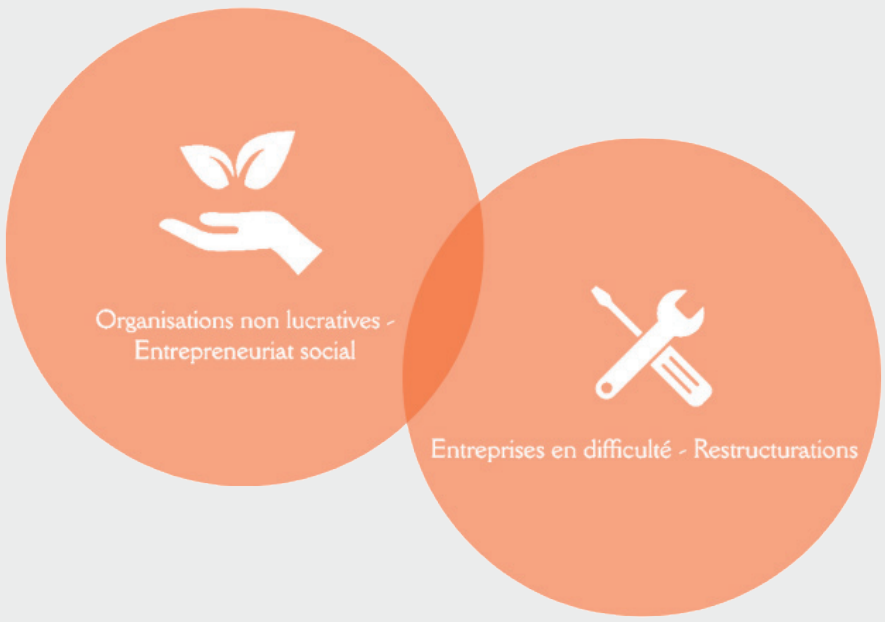

Jean-Baptiste AUTRIC a développé une expertise particulière sur la structuration de démarches de mécénat d'entreprises ou familiales (il est co-auteur du Guide Pratique du mécénat d'entreprise, Editions Larcier-Dalloz, 09/2015), et plus largement en matière d'assistance fiscale, tant en conseil qu'en contentieux, de l'ensemble des organisations non lucratives.

Avocat au Barreau de Lyon depuis 2008, Jean-Baptiste AUTRIC est diplômé d'un Master II en Droit des Affaires et titulaire depuis près de 10 ans du Certificat de Spécialisation en Droit des Associations et Fondations délivré par le Conseil National des Barreaux.

L'équipe « Organisations non lucratives – Entrepreneuriat social », portée par Alexis BECQUART, Laurent BUTSTRAËN, Xavier DELSOL et Lionel DEVIC, compte désormais cinq associés, quatre counsels et douze collaborateurs. C'est l'équipe la plus importante et structurée du marché français.

La transversalité au service des organismes non lucratifs en difficulté

Le département « Organisations non lucratives – Entrepreneuriat social », en raison de l'amplitude et de la diversité des dossiers qu'il est amené à traiter, s'appuie naturellement sur la transversalité des spécialités du Cabinet DELSOL Avocats en créant des synergies sectorielles.

L'intégration à Lyon du département « Entreprises en difficulté - Restructurations » permet aux organismes à but non lucratif de bénéficier d'une expertise dédiée, tant au stade de la prévention que du traitement des situations de crise.

Tout organisme, lucratif ou non, est susceptible de rencontrer au cours de sa vie sociale des difficultés financières pouvant mettre en péril son activité, qu'elle soit économique ou non. L'accompagnement juridique de nos clients, acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire, permet de **détecter des situations potentiellement à risque** qui doivent conduire à mettre en place des mesures préventives le plus rapidement possible. L'analyse de l'origine des difficultés rencontrées, leur suivi auprès des différents créanciers, et le **déploiement de mesures adéquates**, dans un cadre amiable et confidentiel, visent à éviter l'ouverture d'une procédure collective.

Le droit des associations en difficulté prévoit différentes procédures applicables, classées et utilisées en fonction de la gravité des difficultés financières rencontrées par l'association. En ce qui concerne les procédures de traitement des difficultés des associations, il faut distinguer les procédures de traitement préventif des difficultés (le mandat ad hoc et la conciliation) qui sont des **procédures amiables** et confidentielles, des procédures judiciaires de la défaillance financière des associations (la sauvegarde, le redressement et la liquidation judiciaire), qui relèvent de la compétence des tribunaux judiciaires (à la différence des sociétés relevant de la compétence des tribunaux de commerce).

L'un de nos clients associatifs, à la suite d'un emprunt bancaire souscrit à des conditions peu avantageuses, a été confronté à des difficultés financières significatives, le plaçant dans une perspective de cessation de paiement à moyen terme. La négociation des conditions financières du prêt n'ayant pas permis d'aboutir à une sécurisation de l'activité, l'association, avec l'appui du Cabinet DELSOL Avocats a souhaité engager une procédure préalable de traitement des difficultés, à travers la mise en place d'un mandat ad hoc. Le président du tribunal judiciaire, en l'espèce, a donné mandat à un professionnel (souvent un administrateur judiciaire), intervenant comme mandataire ad hoc afin de permettre aux différentes parties de parvenir à un accord pérennisant l'activité de l'association.

C'est l'association en difficulté qui propose le professionnel qu'elle souhaite voir désigner.

L'objectif de ces procédures est de parvenir à un accord équilibré au regard des contraintes de la situation, en engageant la crédibilité du tiers désigné dans les informations transmises et son indépendance dans le respect des parties en présence.

L'intervention du mandataire ad hoc permet une **intervention « sur mesure »** et totalement confidentielle, durant laquelle les dirigeants demeurent libres dans la gestion de leur association.

Ainsi, le département « Organisations non lucratives », s'appuyant sur l'expertise des équipes Restructuring, et leur connaissance ciblée du secteur, a obtenu la désignation d'un mandataire ad hoc nommé par le président du tribunal judiciaire, et devant permettre, de façon confidentielle et non judiciarisée, d'échapper au risque de cessation des paiements en restructurant la dette mais aussi, plus globalement, l'activité de l'association.

Jean-Baptiste AUTRIC,
« Organisations non lucratives - Entrepreneuriat social »

Amaury DUMAS-MARZE,
« Entreprises en difficulté - Restructurations »

DELSOL Avocats renforce sa pratique « Sciences du vivant » avec l'arrivée de Gaëlle MERLIER en tant qu'associée

Le département « Sciences du vivant » poursuit ainsi sa croissance et complète son offre. L'équipe, portée par une autre spécialiste du secteur, Jeanne BOSSI MALAFOSSE, compte désormais deux associées et cinq collaborateurs.

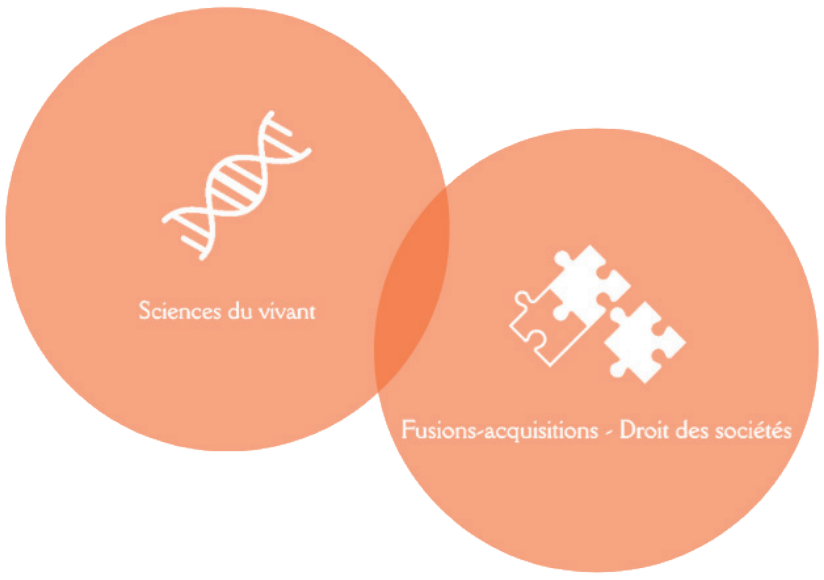

Gaëlle MERLIER est avocat au Barreau de Paris. Après avoir prêté serment en 2009, elle a intégré le cabinet d'avocats Hogan Lovells puis a rejoint, en 2011, le bureau parisien de Clifford Chance, où elle était counsel en charge de la pratique « Healthcare & Life Sciences ».

Elle intervient aussi bien en conseil en matière réglementaire et contractuelle que dans le traitement de contentieux complexes et sériels en matière commerciale et de responsabilité des produits de santé.

Elle assiste également ses clients dans le cadre d'enquêtes pénales et dans leurs relations avec les autorités de santé (notamment dans le contexte d'inspections diligentées par l'ANSM, la DGCCRF, les DDPP, etc.).

Gaëlle conseille par ailleurs ses clients dans le cadre de leurs opérations de fusions-acquisitions et d'investissement dans les entreprises du secteur de la santé (laboratoires pharmaceutiques, fabricants de dispositifs médicaux, laboratoires de biologie médicale et autres professions de santé réglementées).

Elle intervient enfin dans la mise en place de programmes de conformité (dispositif d'encadrement des avantages, loi Sapin 2, lobbying, etc.).

La vie des groupes de santé, un accompagnement multi-practices

Notre équipe intervient sur un certain nombre de problématiques transversales, en particulier celles qui ont trait aux professions de santé réglementées, ce qui l'amène à travailler en coopération étroite avec les départements « Fusions-acquisitions - Droit des sociétés », « Organisations non lucratives - Entrepreneuriat social », « Fiscalité des entreprises » et « Droit social ».

Les secteurs de la biologie médicale, médicaux (ophtalmologistes, dentistes, etc.) et vétérinaires notamment, ont fait l'objet d'un **phénomène de consolidation** ces dernières années.

Cette consolidation a notamment permis à ces professions de **mutualiser certains coûts** (charge administrative, achats récurrents, formation continue, investissements dans de la technologie de pointe inaccessible à un cabinet seul) et répond aujourd'hui à une attente des professionnels de santé en termes de gestion de leur vie personnelle et professionnelle (elle les aide notamment à respecter leur obligation de continuité des soins en facilitant les remplacements et leur offre également la possibilité d'accéder à plusieurs spécialités au sein d'un même groupe).

La constitution de groupes permet également de renforcer la qualité des soins (grâce aux investissements réalisés, notamment en termes de matériel) et de lutter contre les déserts médicaux (par exemple, en facilitant l'implantation en milieu rural ou l'utilisation de la télémédecine).

La **constitution de ces réseaux de santé** a pu susciter des discussions parfois intenses avec les ordres professionnels concernés.

Chez DELSOL Avocats, nous accompagnons plusieurs groupes de santé, soit lors de leur création, soit déjà constitués, en les aidant à se structurer dans le respect de la réglementation et, notamment, des contraintes capitalistiques propres à chaque profession (par exemple les règles relatives aux investisseurs dits prohibés) et du principe cardinal de l'indépendance professionnelle notamment qui est au cœur de leurs obligations déontologiques. Notre objectif est ainsi de faciliter leurs échanges avec les ordres professionnels et de s'assurer, plus généralement, du respect de l'ensemble de la réglementation propre à leur secteur d'activité.
Nous accompagnons également nos clients dans leurs opérations de levées de fonds, de financement, de croissance externe et les restructurations qui s'en suivent.

Nous conseillons et représentons enfin nos clients dans l'ensemble de leurs contentieux et tout particulièrement dans ceux qui sont susceptibles d'avoir un impact structurel (contentieux disciplinaires, procédures administratives de radiation, etc.). Par ailleurs, cette année, nous avons participé à plusieurs actions de lobbying.

A titre d'exemple, nous accompagnons actuellement une start-up souhaitant créer un groupe de santé dans un secteur encore non touché par ce phénomène de consolidation. L'objectif de cet exercice en groupe est de permettre aux professionnels de santé concernés de passer plus de temps auprès de leurs patients en déléguant une partie de leur charge administrative, qui peut représenter environ 30 % de leur activité en temps normal, tout en garantissant la continuité des soins.

Au-delà d'une connaissance pointue des contraintes réglementaires applicables à la constitution et au développement de tels réseaux de santé, notre Cabinet met à disposition de ses clients une pratique éprouvée en droit des sociétés et des affaires.

A ce titre, nous intervenons lors des différentes étapes de la vie des groupes, que ce soit pour la constitution des sociétés et la mise en place de mécanismes de gouvernance et d'intéressement actionnarial adaptés aux contraintes réglementaires ou dans le cadre d'opérations de levées de fonds, en amorçage ou pour accompagner la croissance. Notre expertise s'étend également aux opérations de croissance externe, notamment d'acquisitions et de fusions, ainsi que dans le cadre de cessions.

Un accompagnement en droit du travail est également nécessaire lorsque ces groupes de santé envisagent de salarier une partie des professionnels de santé.

Enfin, les aspects fiscaux peuvent également être particulièrement structurants.

Gaëlle MERLIER,
« Sciences du vivant »

Pierre GOUGÉ,
« Fusions-acquisitions - Droit des sociétés »

Jean-François DEFUDES rejoint la pratique « Fiscalité des entreprises » de DELSOL Avocats en tant qu'associé

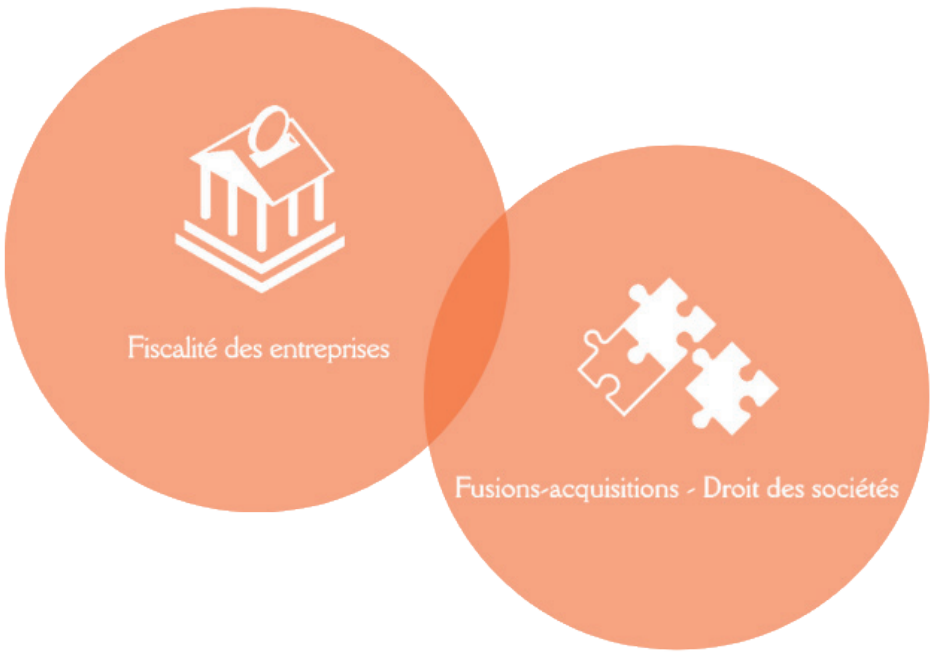

L'équipe « Fiscalité des entreprises », portée par Julien MONSENEGO et Frédéric SUBRA, compte désormais trois associés, une counsel et six collaborateurs. Elle conseille les groupes de sociétés sur l'ensemble de leurs problématiques fiscales.

Fort d'une expérience d'une quinzaine d'années au sein de l'Administration fiscale, Jean-François a développé une solide expertise en matière de dématérialisation fiscale, sujet de plus en plus impactant pour les entreprises et intervient aussi bien lors de contrôles des comptabilités informatisées, de génération et validation de fichiers d'écritures comptables, de paramétrage fiscal de systèmes d'information, qu'à l'occasion de la mise en œuvre de facturation électronique.

Son expertise couvre également la gestion et la mise en œuvre de projets réunissant des problématiques tant juridiques qu'informatiques.

Audit d'acquisition : prendre en compte la dématérialisation fiscale pour évaluer les risques

Une opération de croissance externe impose à tout acquéreur de s'assurer que la cible envisagée ne présente pas ou peu de risques, notamment juridiques, et que l'évaluation du prix qu'il est prêt à y consacrer est fondée. **L'audit d'acquisition**, également appelé « **Due diligence** » en anglais, permet au travers d'un diagnostic de premier niveau d'identifier les risques potentiels et de vérifier le respect d'un certain nombre de règles, notamment en matière de conformité.

Parmi les points essentiels à auditer, la dimension fiscale est bien évidemment à considérer dès le début de la réflexion. Un audit simplifié en matière de TVA, d'impôts directs ou du respect des obligations déclaratives, permet d'apporter à l'acquéreur potentiel une vision synthétique de la situation fiscale de la cible. Mais devant les évolutions règlementaires constantes, les nouvelles pratiques de l'Administration fiscale tant en matière de sélection de dossiers soumis à contrôle que de moyens mis à sa disposition, et des évolutions à venir impactant fortement l'organisation des entreprises, un audit plus approfondi est désormais nécessaire.

Parmi les sujets devant faire l'objet d'une analyse plus approfondie : les évolutions en matière de dématérialisation fiscale.

En premier lieu, la **validation du fichier des écritures comptables** est indispensable. Pour rappel, ce fichier contenant l'ensemble des écritures comptables de la société, doit être communiqué à l'Administrions fiscale en cas de demande et selon une norme précise. Le non-respect de cette norme peut entrainer l'application d'une amende égale à 5 000 € ou, en cas de rectification et si le montant est plus élevé, d'une majoration de 10 % des droits mis à la charge du contribuable (art. 1729D du CGI), sans compter le risque de rejet de comptabilité. Par ailleurs, l'analyse que peut en faire l'Administration fiscale va faciliter et orienter ses contrôles. En conséquence, dans le cadre d'un audit d'acquisition, une validation en la forme et une lecture « fiscale » du fichier en question s'imposent.

En matière de TVA, une obligation souvent sous-estimée doit faire l'objet d'une attention particulière, à savoir la **piste d'audit fiable (PAF).** Pour rappel, afin de garantir le caractère probant d'une facture, tout redevable de la TVA doit mettre en place une piste d'audit fiable documentée et permanente (à l'exclusion des factures signées électroniquement et des factures transmises en EDI, échange de données informatisées, dès lors que ces deux procédés respectent les attentes de l'Administration. Il s'agit pour l'entreprise, d'établir des procédures adaptées à son organisation ainsi qu'à la complexité et au volume de ses flux, visant à démontrer la réalité économique d'une opération sous-jacente à une facture (que toute facture émise ou reçue correspond bien à une opération économique réelle). Ces contrôles doivent permettre de reconstituer tout le processus de facturation, doivent être effectivement réalisés et de surcroit documentés, la documentation PAF devant être transmise à l'Administration en cas de demande. L'absence de documentation, ou pire de contrôle, donne une base légale à l'Administration pour remettre en cause le droit à déduction de la société et/ou, en matière de TVA collectée, d'appliquer des pénalités (pour absence de facture ou mentions erronées).

Dans la continuité des sujets fiscaux liés à la facturation et à la TVA, **l'anticipation de la réforme de la facturation électronique** est également indispensable. A compter du 1er juillet 2024, toute entreprise devra accepter et être en mesure de traiter les factures au format électronique. Quant à l'obligation d'émettre les factures dans ce même format, elle entrera en vigueur entre le 1er juillet 2024 et le 1er janvier 2026 (selon la taille de l'entreprise). Cette réforme va fortement impacter l'organisation et la capacité des entreprises à gérer les flux de facturation. Un investissement important en termes d'organisation, d'outils ou de maîtrise des données fiscales va être nécessaire. Quand bien même cette évolution interviendra au plus tôt dans 2 ans, une anticipation est indispensable en procédant à un état des lieux des procédures de facturation et à l'identification des conséquences de cette évolution règlementaire. Un audit d'acquisition sera le moment privilégié pour identifier et avoir une parfaire connaissance des évolutions nécessaires afin d'être en conformité en 2024.

Au sein du Cabinet, une parfaite coordination entre nos départements « Fusions-acquisitions – Droit des sociétés » et « Fiscalité des entreprises » nous permet d'accompagner pleinement nos clients dans le cadre des audits d'acquisition et sur l'ensemble de ces aspects spécifiques.

Jean-François DEFUDES,
« Fiscalité des entreprises »

Emmanuel KAEPPELIN,
« Fusions-acquisitions – Droit des sociétés »

La presse en parle...

Pierre GOUGÉ et **Edouard PIQUE** ont apporté leur éclairage sur la procédure de contrôle des investissements étrangers en France (IEF), souvent perçue comme opaque dans les opérations de M&A. La lettre d'Option Droit & Affaires a titré leur article : « *Contrôle des investissements étrangers en France : anticiper les mesures à prendre dans les opérations de M&A* ».

LE MONDE DU CHIFFRE

Jean-François DEFUDES a co-rédigé l'article « *Facturation électronique : anticipez pour l'adopter en douceur* » paru dans le Monde du Chiffre en date du 30 mai 2022.

Amaury DUMAS-MARZE et **Manuel WINGERT** ont rédigé un article, intitulé « *Les entreprises n'ont pas vécu la crise de la même manière* » paru dans le numéro d'avril/mai 2022 du magazine MEDEF Paris.

Les Echos

Xavier DELSOL a analysé, dans une interview parue sur Les Echos.fr, le 27 avril 2022, la progression du mécénat sur la décennie, à l'issue d'une enquête du réseau «Recherches & Solidarités» dévoilée par Les Echos.

Alexis CHABERT et **Anne-Flore CASSASSOLLES** se sont penchés sur la révision du contrat pour imprévision dans le cadre de leur article paru dans La lettre d'Option Droit & Affaires, en date du 30 mars 2022.

LJA

Edouard de MELLON a rédigé un article « *La fin de l'effet suspensif des jugements de première instance : une fausse bonne idée ?* » paru dans la rubrique « Point de vue » de la Lettre des Juristes d'Affaires du 28 mars 2022.

LE FIGARO partner

Alexis BECQUART, Laurent BUTSTRAËN, Xavier DELSOL et **Lionel DEVIC** ont répondu aux questions du Figaro sur le conseil juridique et fiscal de l'ESS pour le cahier Partner consacré au droit des affaires, paru le 22 mars 2022.

Mayeul FOURNIER de SAINT JEAN a co-piloté un dossier « *Quels enjeux réglementaires, juridiques et de mise en œuvre pour le développement d'une finance durable ?* » paru dans le numéro de janvier/février 2022 des Cahiers de Droit de l'Entreprise.

Julien MONSENEGO et **Céline VIAULT** ont signé un article intitulé « *Transfer Pricing for the International Practitioner* » paru dans l'édition « Tax Transfer Pricing Forum Fall 2021 » de Bloomberg Tax.

Renaud-Jean CHAUSSADE et **Alexis ROBBE** ont co-rédigé dans le courrier des Maires et des Elus Locaux de juin 2022, un article intitulé « *Offices de tourisme : comment choisir le statut juridique le plus adapté ?* », analysant ainsi le rééquilibrage de la compétence « *promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme* » pour certaines communes touristiques et stations classées de tourisme.

Dossiers emblématiques

DC2SCALE
Implantation et développement d'un nouveau datacenter

DEMETER · Caisse des Dépôts GROUPE · CMA CGM
Levée de fonds de TELAQUA

BCM Energy
Procédure de sauvegarde accélérée

cyclable · Calcium Capital
Levée de fonds

aëroprotec GROUP
Opération de croissance externe

Hol/nest · Des entrepreneurs pour les entrepreneurs · Olympique Lyonnais
Négociations exclusives avec Eagle Football Holdings

Runa Capital · bigblue
Levée de fonds

Structuration juridique du fonds d'investissement "2050"

ASTON MARTIN PARIS
Cession des concessions de Paris, Bordeaux et Lyon

wacano
Prise à bail de locaux

LA FINANCIÈRE Tiepolo · J.DE DEMANDOLX · Gestion privée indépendante
Fusion

REALITES · L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES
Augmentation de capital

Coup de projecteur sur ...

... les nouvelles relations avec l'Administration fiscale, la restructuration des PGE, l'essor des groupes de professionnels de santé ou encore les dernières évolutions sur le marché de l'immobilier.

Jean-François DEFUDES, Amaury DUMAS-MARZE, Gaëlle MERLIER et **Adrien WILLIOT** se sont prêtés au jeu de l'interview et se sont respectivement penchés sur ces thématiques.

Découvrez nos podcasts vidéo publiés sur LinkedIn et le site internet du cabinet pour un décryptage clair et synthétique par nos associés des sujets de l'actualité juridique. De nouvelles interviews viendront bientôt compléter cette vidéothèque.

Événements

28 juin 2022
Philippe PACOTTE et **Arthur LAMPERT** sont intervenus lors de la formation « *Panorama d'actualité sociale 2022* » organisée par ELEGIA Formation (Dalloz Lefebvre).

28 juin 2022
Un webinaire « *Focus sur l'arbitrage en droit des affaires et droit du travail* » a été animé le 28 juin 2022 par **Camille ROUSSET**, **Alexis CHABERT**, **Joanna AMSALLEM** et **Anaïs CONTAT**, en partenariat avec Thierry HOSCHEIT, Magistrat à la Cour d'Appel de Luxembourg et arbitre ; et Nicolina BORDIAN, Legal advisor au Luxembourg Arbitration Center. Ils ont abordé les enjeux et intérêts de cette alternative juridique qui permet aux parties de désigner leur propre juge, pour trancher un litige en droit et en équité, dans des délais maîtrisés.

11 mai 2022
Jean-François DEFUDES, a animé, en collaboration avec YOOZ, le n°1 français de la dématérialisation achats et factures, un webinaire sur le thème « *Facture électronique obligatoire pour tous 2024-2026 : connaissez-vous les impacts fiscaux ?* » .

7 avril 2022
Jeanne BOSSI MALAFOSSE a participé, dans le cadre du séminaire Ethique & Conformité organisé par le SNITEM, à une table ronde intitulée : « *Les défis de la protection des données personnelles dans le dispositif médical* » ; elle a également animé la conférence : « *Les nouveaux enjeux de la protection des données personnelles dans le DM* ».

Janvier 2022
Le mois de janvier est traditionnellement marqué par la présentation de la loi de finances et des nouvelles mesures fiscales en découlant pour les entreprises et les particuliers. Nous avons organisé plusieurs webinaires afin de passer en revue les principales dispositions pour 2022 intéressant non seulement les entreprises (webinaires spécifiques les 13 et 20 janvier 2022) mais également les particuliers (webinaires des 13 et 25 janvier 2022).

20 janvier 2022
Jeanne BOSSI MALAFOSSE a animé un webinaire intitulé : « *Site internet, cookies et prospection : quelles sont les règles applicables aujourd'hui et demain ?* », en vue d'orienter les entreprises, éditrices de site internet, vers une mise en conformité avec la législation applicable aux données personnelles mais aussi avec celle sur la prospection commerciale.

20 janvier 2022
Camille ROUSSET et son équipe « Droit social - Protection sociale » ont animé un webinaire afin de présenter les différentes actualités légales, jurisprudentielles, sanitaires et sociales.

Distinctions

DELSOL Avocats est régulièrement classé parmi les meilleurs cabinets d'avocats d'affaires par la presse juridique française et internationale et a été récompensé à de nombreuses reprises dans le cadre de différents palmarès.

Tout récemment, le cabinet a intégré le classement « Corporate/M&A : Mid-Market » publié par **Chambers and Partners** et a été mis à l'honneur dans neuf catégories du guide **Legal 500 EMEA** :
- Construction,
- Data privacy and data protection,
- Dispute resolution : White-collar crime,
- Employment,
- Healthcare and life sciences,
- M&A,
- Private equity : venture/ growth capital,
- Tax et
- The regions.

L'expertise de nos équipes en Droit fiscal, Fusions et acquisitions et Droit immobilier a également été recommandée dans le cadre du palmarès des cabinets d'avocats en France publié par le magazine **Le Point.**

DELSOL Avocats a par ailleurs été distingué à l'occasion de l'édition parisienne du **Palmarès du Droit** et s'est vu remettre six récompenses dans les catégories suivantes :
- Organisations non lucratives,
- Compétence RSE,
- Contentieux fiscal,
- Droit du patrimoine,
- Entreprises en difficulté et
- Sciences de la vie - Santé.

Ces distinctions témoignent de la satisfaction de nos clients et de la reconnaissance de nos pairs et sont une incitation à poursuivre le travail toujours avec le même niveau d'exigence.

DEL 0451 - 07/2022 - Création, conception : www.semacrea.com - Photos : C. Viviant et D. Plowy - Imprimé sur papier recyclé.

PARIS : 4 bis, rue du Colonel Moll - 75017 PARIS - Tél. : 33 (0)1 53 70 69 69
LYON : 11, quai André Lassagne - 69001 LYON - Tél. : 33 (0)4 72 10 20 30
contact@delsolavocats.com
Pour plus d'informations : → www.delsolavocats.com

TRANS EUROPEAN LAW FIRMS ALLIANCE TELFA
USLAW NETWORK, INC
THE PARLEX GROUP